

**Arrêté n° AG-52-2024 fixant la liste d'aptitude d'accès
au grade de Technicien Territorial au titre de la
promotion interne 2024**

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la fonction publique, article L523-1 et suivants,
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et notamment les articles 7 et 11,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté n° AG-105-2020 du 30 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, modifié par l'arrêté AG-15-2022 du 10 mars 2022,
Vu l'arrêté n° AG-21-2023 du 20 mars 2023 ajustant les lignes directrices de gestion du Centre de Gestion pour la promotion interne, s'agissant des modalités de dépôt des dossiers,
Considérant que le nombre de recrutements de technicien intervenus en 2023 dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion (sept (7) au titre de l'année 2023 et un (1) au titre des années précédentes) permettant quatre (4) nominations au titre des articles 4 et 6 du décret 2010-329 du 22 mars 2010 susvisé,
Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les communes et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion de l'Indre, et leur évaluation suivant les critères définis par les lignes directrices de gestion de la promotion interne du Centre de Gestion,

ARRÊTE :

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2024 est établie comme suit :

1	Mathieu AUFRÈRE
2	Julien BUSSON
3	François MACHADO
4	Nicolas RAYNAUD

Article 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au 1^{er} août 2024.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est de 2 ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 3 : Le Président du Centre de Gestion de l'Indre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera affichée dans les locaux du Centre de Gestion, notifié aux agents inscrits sur la présente liste, transmis aux Collectivités et Établissements Publics de l'Indre et à l'ensemble des Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 5 juillet 2024

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE



Xavier ELBAZ